

DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION AFRICOLOR

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

Exercice clos le 31/12/2012



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

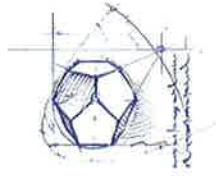
ASSOCIATION AFRICOLOR

14 RUE DE CHARTRES

75018 PARIS

SOMMAIRE

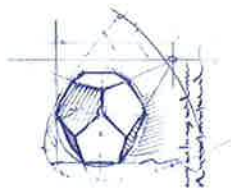
- I. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2012
- II. Rapport Spécial
- III. Comptes annuels au 31/12/2012
 - Bilan
 - Compte de résultat
 - Annexe



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2012**



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

Association AFRICOLOR

SIÈGE SOCIAL : 14 RUE DE CHARTRES 75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/20112

INTRODUCTION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2012 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association AFRICOLOR, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

12-14 RUE DE L'EGLISE - 75015 PARIS - TEL : 01 45 79 41 24 - TELECOPIE : 01 45 75 88 64

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 38 112,25 euros, inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

SIREN B 302 588 025 R.C.S. PARIS - TVA intracommunautaire : FR 63 302 588 025



II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

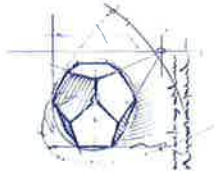
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 04 Mars 2013

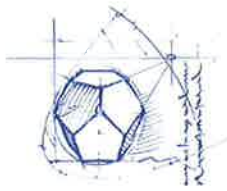
DOUCET, BETH & ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes

Représentée par Christophe BETH



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

RAPPORT SPÉCIAL



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

Association AFRICOLOR

SIÈGE SOCIAL : 14 RUE DE CHARTRES 75018 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2012

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

12-14 RUE DE L'ÉGLISE - 75015 PARIS - TEL : 01 45 79 41 24 - TELECOPIE : 01 45 75 88 64

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 38 112,25 euros, inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

SIREN B 302 588 025 R.C.S. PARIS - TVA intracommunautaire : FR 63 302 588 025



Conventions entre l'association AFRICOLOR et l'association ACCENT AIGU

Personne concernée : M. Philippe CONRATH, Président d'Africolor et Directeur d'Accent Aigu

1/ Convention de mise à disposition de locaux

Par convention en date du 1^{er} juillet 2012, l'association Accent Aigu, locataire des locaux sis 5 rue Arthur Groussier 75010 PARIS, refacture à l'association Africolor 80 % du coût des loyers et charges concernant lesdits locaux. Les charges concernent les charges locatives ainsi que les charges d'électricité, de gaz et de téléphone.

Les facturations liées à cette convention sur l'exercice clos le 31/12/2012 se sont élevées à 19 118.66 € TTC, soit 15 985.50 € HT.

2/ Contrat de cession de marque

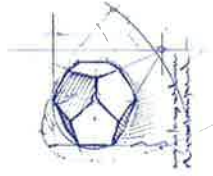
Par convention en date du 19 Juin 2012, l'association Accent Aigu a cédé à l'Association Africolor la propriété de la marque « AFRICOLOR » et lui a également transmis l'organisation du festival AFRICOLOR.

Les facturations liées à cette convention sur l'exercice clos le 31/12/2012 se sont élevées à 51 428 € TTC, soit 43 000.00 € HT.

Fait à Paris, le 04 mars 2013

DOUCET, BETH & ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes

Représentée par Christophe BETH



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2012

Bilan Actif en €

	Valeur Brute	Amort. ou provisions	Valeur Nette 2012
Immobilisations incorporelles	200		200
Immobilisations corporelles	9 000	1 059	7 941
Immobilisations financières			
Total actif immobilisé	9 200	1 059	8 141
Stocks			
Avances et acomptes			
Clients	95 357		95 357
Autres créances	13 531		13 531
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	25 540		25 540
Charges constatées d'avance	231		231
Diverses régularisations Actif			
Total actif Court terme	134 659		134 659
Total Actif	143 859	1 059	142 801

Bilan Passif en €

	Valeur nette 2012
Fonds Associatifs	
Réserve légale	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat exercice	2 937
Provisions réglementées	
Total Capitaux propres	2 937
Provisions pour risques et charges	500
Emprunts et dettes assimilées	
Avances et acomptes reçus	
Fournisseurs et comptes rattachés	73 579
Dettes fiscales et sociales	65 253
Compte courant associés	
Autres dettes	531
Dettes sur immobilisations	
Produits constatés d'avance	
Total dettes	139 363
TOTAL PASSIF	142 801

Compte de résultat en €

7/11/2011-31/12/2012	
Chiffre d'affaire	170 295
Production stockée	0
Production immobilisée	0
Subventions	261 816
Reprise amort. Prov. Transfert de charges	0
Autres produits	2
Total Produits d'exploitation	432 113
Achats marchandises MP et autres appro.	0
Variation de stocks	0
Autres achats et charges externes	229 867
Impôts et taxes	3 511
Salaires bruts	126 276
Charges sociales	57 132
Dotations amortissements	1 059
Dotation provisions	500
Autres charges	10 229
Total Charges d'exploitation	428 573
Résultat d'exploitation	3 540
Produits nets sur cessions VMP	0
Intérêts et produits assimilés	0
Autres produits financiers	0
Total Produits financiers	0
Charges nettes sur cessions VMP	0
Intérêts et charges assimilés	0
Autres charges financières	0
Total Charges financières	0
Résultat financier	0
Résultat courant	3 540
Produits Exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	72
Résultat exceptionnel	-72
Résultat net avant Impôt sur les bénéfices	3 468
Impôt sur les bénéfices	531
Résultat net	2 937

Règles et méthodes comptables

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012 présente un total est de 142 801€.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice net comptable de: 2937€, après un impôt sur les bénéfices de 531€.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 07/11/2011 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Valorisation

Les comptes d'actif et de passif sont valorisés au coût historique

Modes d'amortissement des immobilisations

Les Immobilisations sont amorties selon les règles d'amortissement économique appliquées immobilisation par immobilisation

Les aménagements des bureaux ont été amortis sur la durée du bail.

Mode de comptabilisation des produits

La valeur des subventions correspond aux demandes effectuées.

Des provisions pour risque sont comptabilisées pour la part qui risque de ne pas être pris en compte par les subventionneurs.

Changement de méthode

Il s'agit du premier exercice de l'association

Détermination du résultat fiscal en Euros

is

		+
RESULTAT COMPTABLE		2937
IS		531
pénalités droit enregistrement		72
Résultat Fiscal		3540
IS		531

Détail des comptes

Concessions, brevets et droits similaires

COMPTES	EX N	EX N-1
Marques	200.00	0.00
TOTAL	200.00	0.00

Achat de marque « AFRICOLOR » : part correspondant au nom

Autres Immobilisations corporelles

COMPTES	EX N	EX N-1
Agencement	9 000.00	0.00
TOTAL	9 000.00	0.00

Amortissement des autres immobilisations corporelles

COMPTES	EX N	EX N-1
Amortissement des agencements	1 058.82	0.00
TOTAL	1 058.82	0.00

Clients et comptes rattachés

COMPTES	EX N	EX N-1
AFRICOLOR VILLES 7%	41 434.00	0.00
AFRICOLOR Billetterie	239.10	0.00
AFRICOLOR EXO	6 242.25	0.00
FNAC	858.00	0.00
AFRICOLOR SUBVENTION 2,1%	26 584.00	0.00
AFRICOLOR SUBVENTION EXO	20 000.09	0.00
TOTAL	95 357.44	0.00

Autres créances

COMPTES	EX N	EX N-1
Tva sur immo 19.6 %	8 428.00	0.00
Tva déductible 19.6 %	3 051.67	0.00
Crédit de tva à reporter	782.00	0.00
Tva sur Fnp	1 269.37	0.00
TOTAL	13 531.04	0.00

Charges constatées d' avance

COMPTES	EX N	EX N-1
Charges constatees d'avance	230.50	0.00
TOTAL	230.50	0.00

Provisions pour risques

COMPTES	EX N	EX N-1
Provisions pour risques	500.00	0.00
TOTAL	500.00	0.00

Risque sur obtention subvention**Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

COMPTES	EX N	EX N-1
ACCENT AIGU	44 319.61	0.00
ASSOCIATION SALEM TRADITION	1 000.00	0.00
IBIS BAGNOLET	2 249.00	0.00
LES INROCKUPTIBLES	3 241.16	0.00
MC 93	1 957.64	0.00
NOVA	745.22	0.00
PARIS BLACK CARS	195.00	0.00
SACEM	1 560.88	0.00
STUDIO BLEU	50.23	0.00
ZAMORA PRODUCTION	5 220.19	0.00
Factures Non Parvenues	13 040.33	0.00
TOTAL	73 579.26	0.00

Dettes fiscales et sociales

COMPTES	EX N	EX N-1
Sécurité sociale	33 754.00	0.00
POLE EMPLOI Intermittent	3 824.00	0.00
Audiens	9 670.00	0.00
Congès Spectacles	9 312.00	0.00
AFDAS	2 150.14	0.00
FNAS	1 104.00	0.00
Agessa	82.00	0.00
CMB Médecine du Travail	366.39	0.00

Tva collectée 2.1%	569.35	0.00
TVA Collectée à 7%	2 710.64	0.00
Retenue à la Source	950.00	0.00
Taxe apprentissage	760.66	0.00
TOTAL	65 253.18	0.00

Autres dettes

COMPTES	EX N	EX N-1
Etat impôt sur les bénéfices	531.00	0.00
TOTAL	531.00	0.00

Production vendue: Services

COMPTES	EX N	EX N-1
Ventes AFRICOLOR Villes 7%	155 250.00	0.00
Ventes AFRICOLOR 19.6%	4 400.00	0.00
Ventes AFRICOLOR billetterie 2.1	1 699.41	0.00
Refacturation CNV Exo	638.80	0.00
Refacturation SACEM exo	8 306.46	0.00
TOTAL	170 294.67	0.00

Subventions d' exploitation

COMPTES	EX N	EX N-1
AFRICOLOR Subvention 0%	26 000.09	0.00
AFRICOLOR Subvention 2.1%	235 815.87	0.00
TOTAL	261 815.96	0.00

ADAMI	8 168	copie privée
CG93	165 000	
DRAC	88 600	
Région IDF	16 000	
OIF	8 000	
Institut Français	5 000	

TIC	240 768
ET	235 816

SACEM	6 000	
SPEDIDAM	6 000	selon cachet
CNV	12 000	
Total	26 000	

Autres produits

COMPTES	EX N	EX N-1
Produits divers gestion courante	2.26	0.00
TOTAL	2.26	0.00

Autres achats et charges externes

COMPTES	EX N	EX N-1
AFRICOLOR Cessions	30 605.00	0.00
AFRICOLOR Frais de Production	18 379.33	0.00
AFRICOLOR Son Studio Costumes	2 069.59	0.00
AFRICOLOR Déplacement	31 651.76	0.00
AFRICOLOR Hôtels	9 041.63	0.00
AFRICOLOR Communication	37 564.76	0.00
AFRICOLOR Achats Divers	1 229.92	0.00
EDF	110.87	0.00
GDF	376.59	0.00
Fournit. entretien & petit equip.	3 315.32	0.00
Fournitures administratives	709.91	0.00
Sous-traitance generale	42 800.00	0.00
Locations immobilieres	9 569.34	0.00
Locations mobilieres	50.17	0.00
Charges locatives et de copropriété	840.00	0.00
Entretiens et réparations	950.00	0.00
Maintenance	760.83	0.00
Primes d'assurance	148.72	0.00
Documentation generale	272.10	0.00
Documentation technique	92.10	0.00
Honoraires Comptabilité	31 500.00	0.00
Honoraires CAC	3 200.00	0.00
Honoraires Divers	738.22	0.00
Prestations Services	16.72	0.00
Publications	26.00	0.00
Divers (pourboires, dons courants)	10.00	0.00
Transports sur achats	8.36	0.00
Deplacem. missions et receptions	265.40	0.00
Voyages et déplacements	889.50	0.00
Missions	40.70	0.00
Receptions	82.30	0.00
Téléphone	1 226.47	0.00
Téléphone Portable SL	377.66	0.00
Téléphone Internet	238.63	0.00
Affranchissement	348.59	0.00
Services bancaires et assim.	110.14	0.00
Cotisations	250.00	0.00
TOTAL	229 866.63	0.00

Achat de marque « AFRICOLOR » : part correspondant à l'accompagnement

42 800€ facturés par l'Association Accent Aigu au titre de l'accompagnement de la prise en charge de l'organisation du festival.

Impôts, taxes et versements assimilés

COMPTES	EX N	EX N-1
Taxe d'Apprentissage	760.66	0.00
AFDAS Part.employ.form. prof.cont.	2 150.14	0.00
Droits d'Enregistrement	600.00	0.00
TOTAL	3 510.80	0.00

Salaires et traitements

COMPTES	EX N	EX N-1
Salaires Bruts	122 088.28	0.00

Primes stagiaires	1 635.15	0.00
Prime de Précarité	1 825.48	0.00
Primes Exceptionnelles	350.00	0.00
Indemnités	377.40	0.00
TOTAL	126 276.31	0.00

Charges sociales

COMPTES	EX N	EX N-1
Cotisations urssaf	29 877.96	0.00
Cotisations AUDIENS caisses retr.	9 389.49	0.00
Cotisations aux assedics Intermitte	3 835.00	0.00
Cotisations aux assedic Permanents	2 674.02	0.00
FNAS	1 553.00	0.00
Cotisations Congés Spectacles	9 435.76	0.00
Medecine du travail, pharmacie	366.39	0.00
TOTAL	57 131.62	0.00

Dotations aux amortissements sur immobilisations (Ex)

COMPTES	EX N	EX N-1
Dotat. aux amort. des immob. corpo	1 058.82	0.00
TOTAL	1 058.82	0.00

Dotations aux provisions pour risques et charges

COMPTES	EX N	EX N-1
Provision pour risque	500.00	0.00
TOTAL	500.00	0.00

Risque Subvention

Autres charges

COMPTES	EX N	EX N-1
SACEM AFRICOLOR	9 395.01	0.00
CNV AFRICOLOR	828.93	0.00
Charges diverses gestion courante	4.71	0.00
TOTAL	10 228.65	0.00

Charges exceptionnelles / opérations de gestion

COMPTES	EX N	EX N-1
Penalites amendes fisc. & penales	72.00	0.00
TOTAL	72.00	0.00

----- FIN -----